

Au vu de ces 2 arguments parmi d'autres, le S.A.E.C. demande toujours une augmentation de la valeur du point indiciaire qui impacte les salaires de tous, mais aussi les retraites des fonctionnaires !

([www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=29&page=info\\_ipc.htm#const\\_loyer](http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=29&page=info_ipc.htm#const_loyer))

-----

## **MENACES SUR LES RETRAITES**

### **Retraites fonctionnaires**

Lors d'une rencontre avec la presse le 11 octobre dernier pour présenter le budget 2017, le Ministre d'Etat a évoqué le sujet des retraites des fonctionnaires et la création d'un fonds de retraite et de prévoyance :

*« Aujourd'hui, les cotisations génèrent 4,9 millions d'euros de recettes, pour 69,8 millions de dépenses. L'écart est déjà important. Dans 10 ou 15 ans, il sera 2 fois plus important ». (voir Monaco-Matin du 12/10/16)*

La suite est prévisible : *« Il n'est pas question de prendre de grandes décisions et de tout révolutionner, juste de trouver le bon équilibre, réfléchir avec le Conseil National pour trouver de bonnes solutions. »*

Les « bonnes solutions » qui pourraient être envisagées par le Gouvernement ?

- Réforme sur l'anticipation de départ à la retraite ?
- Suppression de la bonification avant le départ à la retraite ?
- Augmentation du taux de cotisation retraite ?.....

### **Retraite Agents de l'Etat et de la Commune (C.A.R).**

Il n'y a eu aucune augmentation du point retraite C.A.R. au 1<sup>er</sup> octobre 2016, donc **le montant des retraites ne bouge pas !**

Et pour les salariés cotisant à la C.A.R., la situation est encore pire !

La valeur « d'achat » du point retraite est à la hausse :  
pour avoir 1 point retraite au 1/10/15, il fallait 1.154 € de salaire  
pour avoir 1 point retraite au 1/10/16 il faut 1.168 € de salaire.  
Soit une augmentation de 1,2 % !

Par ailleurs, les représentants de l'Union des Syndicats de Monaco à la Commission de contrôle de la C.A.R. nous ont informés du risque de voir les cotisations C.A.R. augmenter du minimum prévu à l'Article 3 de la loi 1392 modifiant les retraites suite à la réforme de 2012.

En clair, les cotisations actuelles de 6,55% pourraient être relevées en 2017 de 0,40% (taux de base d'ajustement minimum pour les salariés), ce qui porterait le taux de cotisation C.A.R. à **6,95% !!**

Rappelons que ce taux s'appliquerait uniquement aux agents et suppléants, les fonctionnaires cotisant à 6,00% (pour l'instant...)

-----

## **SÛRETÉ PUBLIQUE**

Mmes Béatrice DOBO et Christine GIOLITTI, respectivement Secrétaire Générale et Secrétaire Générale Adjointe du S.A.E.C. ont rencontré le 23 septembre M. Richard MARANGONI, nouveau Directeur de la Sûreté Publique et ses collaborateurs pour parler du droit syndical au sein de cette Direction.

L'affichage de l'information syndicale, les délégations et représentations syndicales ont été entre autres les sujets évoqués.

Cette rencontre, très cordiale, sera suivie d'autres avec notre nouveau représentant de la Sûreté Publique, M. Thierry PERDRIEL.

-----

## **SERVICE DES PARKINGS PUBLICS**

Une délégation de notre syndicat avec notamment nos 2 représentants des Parkings Publics a été reçue le 13 octobre au Département de l'Équipement pour exposer des problèmes de temps de travail et d'utilisation de véhicule personnel pour aller d'un parc central au parc distant. La question de l'assurance du véhicule utilisé a été posée.

A l'issue de la réunion, la délégation du S.A.E.C a déposé une pétition formulée pour les personnels du service d'exploitation concernant la possibilité de pouvoir disposer de 5 jours par an pour convenance personnelle débités sur les RTT.

## **MAIRIE    PERSONNEL DES CRECHES**

Après avoir demandé par courrier en date du 11 avril 2016 un rendez-vous avec le Maire, demande réitérée plusieurs fois, Mmes DOBO et GIOLITTI ont enfin été reçues le 5 septembre par Mme ZACCABRI, Secrétaire Générale de Mairie, Mme GAMERDINGER Adjoint, Mme SVARA Adjoint et déléguée au Service Social et M. CROVETTO, chargé de mission.

Les représentantes du SAEC ont présenté la revendication du personnel des crèches de passer de 39h hebdomadaires à 37h 30. Les conditions de travail, les horaires, les responsabilités assumées de ces salariées ont été exposées clairement pour expliciter cette demande.

Une pétition signée par près de 60% du personnel des crèches en faveur de cette revendication a été remise à Mme ZACCABRI.

-----

### **Maintien de tous les retraités au SPME**

**Une campagne de pétition pour le maintien et le rapatriement de tous les retraités aux Caisses Sociales Monégasques a été initiée par L'union des Syndicats de Monaco :**

- **pour les retraités de la Fonction Publique : Service des Prestations de l'Etat (SPME) – voir bulletin du SAEC LE SAVIEZ-VOUS (mars 2016)**
- **pour les retraités du privé : Caisse de compensation des services sociaux (CCSS)**

**Vous trouverez dans ce bulletin une carte-pétition à remplir et remettre à votre représentant syndical ou à poster directement jusqu'à fin novembre.**

### **Indemnité de langues**

Nous avons appris incidemment qu'elle serait supprimée pour les nouveaux arrivants. Nous en attendons la confirmation officielle par la Fonction Publique.

Nous désapprouvons cette mesure discriminatoire qui pénalise les futurs arrivants de catégorie B et C.

#### **Prochaines permanences**

Lundi 14 novembre - Lundi 28 novembre  
Lundi 12 décembre

**de 14h à 17 h au rez-de-chaussée de l'Union des Syndicats de Monaco sous le pont Sainte-Dévote, 28 bd Rainier III.**



[www.saec-monaco.com](http://www.saec-monaco.com)  
mail : [info@saec-monaco.com](mailto:info@saec-monaco.com)  
téléphone : 06 03 94 65 81 7/7j

*Bulletin disponible sur la Base  
« Informations Fonction publique »  
rubrique Actualité du SAEC*

## **Bulletin d'information n° 45**

Octobre – novembre 2016

### **GEL DES SALAIRES**

#### **Du jamais vu !**

En octobre 2016, cela fera 22 mois que la valeur du point indiciaire n'a pas été revalorisée à la hausse.

Et ce n'est pas près de changer ! Lors de la séance budgétaire du Conseil National du 3 octobre dernier, le Gouvernement a clairement dit que la revalorisation du point d'indice ne se justifiait pas.

Dans la lettre que nous a adressée M. Le Ministre d'Etat en date du 4 avril 2016, la raison invoquée pour une non-augmentation est un indice de prix à la consommation IPC en négatif et sur des prévisions pour fin 2016 à 0,6 % d'inflation.

Seulement, dans le calcul de l'IPC, la part du logement est de 6 % ! Pensez-vous que votre loyer représente 6 % de votre consommation mensuelle (soit par exemple pour un revenu net de 2.000 €, un loyer de 120 €) ? Est-ce le cas ?

Pourtant, le Conseil National a voté en faveur du budget rectifié de l'Etat pour l'exercice 2016 lors de la séance publique du 10 octobre. Ce budget est excédentaire de 14 millions d'euros !